

1. DISPOSITIONS APPLICABLES ET ACCEPTATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Toute réservation de séjour en chambre d'hôtes est soumise aux présentes conditions générales.

Sauf stipulation expresse contraire, le client est censé avoir pris connaissance des dites conditions et en avoir accepté toutes les clauses au plus tard lors du versement de l'acompte de réservation ou de la prise de possession de la chambre.

Le propriétaire certifie que le bien loué est conforme au Livre III du Code Wallon du tourisme relatif aux normes d'incendies pour les hébergements touristiques de terroir.

2. FORMATION DU CONTRAT ET PAIEMENT DU PRIX

La réservation devient effective et vaut contrat de location dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du montant du prix du séjour. La prise de possession de la chambre vaut également contrat de location. Les prix s'entendent toutes charges comprises, hors suppléments de services éventuels.

Le solde du séjour est à régler 3 jours avant l'arrivée sauf si la réservation date de 24h. Dans ce cas, le montant total est à régler lors de la réservation. Les prestations supplémentaires non prévues à l'avance seront à régler en fin de séjour au propriétaire.

Sauf indication contraire, tous les règlements sur place se font uniquement en espèces.

3. ANNULATION DU CONTRAT

Toute annulation par le client doit être notifiée par lettre, télécopie (fax), email, adressée au propriétaire.

- Si l'annulation intervient plus de 30 jours avant le début du séjour, l'acompte sera remboursé intégralement.

Si l'annulation du séjour intervient dans l'intervalle entre 30 jours et 3 jours avant l'arrivée, l'acompte reste acquis au propriétaire, sauf cas de force majeure à justifier.

- Si l'annulation intervient moins de 72 heures avant le début du séjour, le prix total du séjour reste acquis au propriétaire.

- En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement et aux prestations supplémentaires demandées mais non consommées, reste intégralement acquis au propriétaire.

En cas d'annulation du séjour par le propriétaire avant la date de début du séjour, il doit en informer le client par tous les moyens possibles. Le client sera remboursé immédiatement des sommes versées ou se verra proposer un hébergement de même qualité ou de qualité supérieure au prix de sa réservation.

4. ARRIVÉE, DÉPART ET DURÉE DU SÉJOUR

Le client doit se présenter le jour précisé et durant les heures indiquées, sauf accord préalable avec le propriétaire. Par obligation légale, il sera demandé au client dès son arrivée, de communiquer les informations nécessaires au contrôle des voyageurs (coordonnées, numéro d'identité).

En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire. Si le client ne s'est pas manifesté dans la soirée du jour d'arrivée prévu, la réservation devient nulle et le propriétaire peut disposer de sa chambre d'hôtes.

Le prix du séjour reste acquis au propriétaire.

Sauf convention avec le propriétaire, l'arrivée se fait à partir de 16h00 jusqu'à 20h00 et le départ avant 11h00.

Une réservation est possible pour une période de 7 jours maximum.

Le client qui prend une réservation auprès du propriétaire pour une durée déterminée, ne peut en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux au-delà de la période prévue. La cession ou la sous-location sont interdites.

5. USAGE ET OCCUPATION DES LIEUX

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Les fêtes et événements ne sont pas autorisés.

Les clients tiendront compte de la quiétude des occupants et du propriétaire. Ils doivent éviter de faire du bruit entre 22h et 07h.

Sauf convention avec le propriétaire, le séjour réservé est fixé pour un nombre de maximum deux personnes en ce compris un enfant en bas âge. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire a le droit de refuser les clients supplémentaires.

Le refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Un seul animal de compagnie est accepté sur accord préalable du propriétaire. En cas de non-respect de cette règle, le propriétaire a le droit de refuser l'entrée du client dans sa chambre. Le refus ne peut être en aucun cas considéré comme une modification ou une rupture de contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ du client, aucun remboursement ne peut être envisagé.

La maison est entièrement NON FUMEUR. Chaque pièce de la maison est équipée d'un détecteur de fumées. Il est dès lors, interdit de fumer dans sa chambre et la salle-de-bain.

Le client s'engage à rendre la chambre et le mobilier mis à sa disposition en bon état.